

ABSENTÉISME SCOLAIRE, T'EN ES OÙ?

PETIT RÉCAP

L'enseignement est obligatoire de 5 à 18ans : Tu dois t'y rendre tous les jours et assister à tous les cours.

Toute absence doit être justifiée : soit par un certificat médical, soit par un justificatif écrit par tes parents ou de toi-même, si tu es majeur. Le justificatif est soumis à l'appréciation du directeur et est limité en nombre.

Attention le certificat médical doit être rentré :

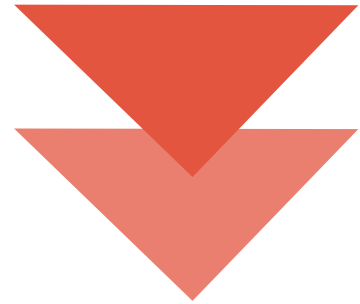
* **le lendemain du dernier jour d'absence**
si cette dernière est inférieure à 3 jours

* **le 4ème jour**
si l'absence dure plus de 3 jours.

Si tu comptes plus de 9 demi-jours d'absence injustifiée, sache que tu t'exposes à quelques ennuis....

Tes parents seront convoqués par la direction de ton école... et tes absences seront rapportées au service de contrôle de l'obligation scolaire.

Alors que tu sois en primaire ou en secondaire... Il vaut mieux éviter de t'absenter !



ATTENTION

2ème et 3ème degrés :

20 demi-jours d'absence injustifiée, tu deviens élève libre.
Si tu es majeur tu peux être exclu(e) définitivement.

À PARTIR DU 1ER SEPTEMBRE

Pour redevenir élève régulier tu dois :

Avant le 15mai établir un contrat objectif avec le PMS et l'équipe éducative

Après le 15mai tu peux présenter tes examens sans contrat

BESOIN D'AIDE? FAITES APPEL À VOTRE DISPOSITIF LOCAL

**L'EMPREINTE
SCOLAIRE**

AVEC LE SOUTIEN DE

PERMANENCE du lundi au jeudi :

de 9h à 13h et de 13h30 à 16h30

Le vendredi de 13h30 à 14h30



RUE DE MÉRODE 331-333
1190, FOREST



DÉPARTEMENT DE LA PRÉVENTION, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA COHÉSION SOCIALE